



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

stations de montagne

Question écrite n° 61520

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au tourisme sur la situation des villages et stations de ski nordique, à la fin de la saison 2001, où la pluie est régulièrement tombée jusqu'à 2 000 mètres d'altitude. Des secteurs entiers n'ont pas vu la neige et l'ensemble des sites et stations de moyenne montagne ont été pénalisés. Le ski de fond est donc sinistré et les conséquences sont catastrophiques. Ce sont 20 millions de francs qui manquent et ce résultat risque de déstabiliser gravement toute une économie locale avec des répercussions lourdes sur l'emploi. Les responsables de France ski de fond ont étudié un certain nombre de mesures à mettre en oeuvre pour assurer l'avenir et pour repositionner cette activité dans l'économie touristique de la montagne, et une aide exceptionnelle de 1 million de francs est nécessaire. Il lui demande en conséquence quelle suite elle entend donner à ce dossier afin de répondre aux préoccupations des professionnels responsables du ski nordique.

Texte de la réponse

Les stations de moyenne montagne, et plus particulièrement les exploitants de domaines skiables, connaissent des difficultés, au terme de la saison touristique d'hiver 2000/2001, en raison d'un important déficit d'enneigement naturel. C'est pourquoi la secrétaire d'Etat au tourisme a demandé au directeur du tourisme de rappeler aux préfets des départements situés en zone de montagne les dispositions de la circulaire interministérielle du 9 janvier 1997 relative au dispositif d'intervention en faveur des collectivités et entreprises affectées par les déficits d'enneigement, qui leur donne la possibilité de prendre, à leur initiative, des mesures d'aide aux exploitants confrontés à de telles difficultés. Par ailleurs, elle a également demandé à l'association France ski de fond d'engager l'élaboration d'une stratégie nationale de relance et de repositionnement des activités liées au ski nordique, dans le cadre de la politique de développement du tourisme en moyenne montagne. Ainsi, l'association participera, avec le service d'études et d'aménagement touristique de la montagne (SEATM), à la mise en place d'un panel permettant le suivi de l'activité des stations en cours de saison. Des moyens supplémentaires lui sont attribués à cet effet dans le cadre de la convention entre l'association et le secrétariat d'Etat au tourisme. Plus globalement, la crise grave que de nombreux exploitants de domaines skiables ont connue cet hiver devrait inciter l'ensemble des acteurs des stations concernées à développer, si ce n'est déjà fait, une démarche stratégique visant à mieux adapter l'offre touristique aux attentes actuelles et prévisibles de la clientèle, et à réduire la vulnérabilité de l'économie touristique aux aléas météorologiques. A cette fin, un guide méthodologique, le « carnet de route de la montagne », vient d'être largement diffusé par l'Agence française de l'ingénierie touristique (AFIT) aux comités départementaux et régionaux du tourisme. Les délégués régionaux au tourisme, si besoin avec l'assistance technique du SEATM, sont à la disposition des stations qui voudraient engager la démarche préconisée par ce guide méthodologique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61520

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 28 mai 2001, page 3063

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5684